



## La Gazette de l'UNSA-Ecologie



### Contactez-nous

**Secrétaire Général**  
Éric GOURDIN  
06-08-57-72-62

**Secrétaire Général Adjoint**  
Aurélien LEDUC  
06-27-02-55-41

**Secrétaire National**  
Christophe LEONARDI  
06-25-03-21-59

**Trésorier**  
Yannis FALQUE  
06-25-03-20-78

**Trésorier Adjoint**  
Damien HOLLARD  
06-27-02-56-60

[unsa.ecologie@ofb.gouv.fr](mailto:unsa.ecologie@ofb.gouv.fr)

## Comité social

## d'administration OFB

Formation spécialisée en matière de santé, de  
sécurité et de conditions de travail du Comité social  
d'administration  
-Séance du 03 juillet 2025-

### Propos liminaires :

Le DG préside la séance le matin.

En préambule, le secrétaire de la FS CSA Pierre ORIOL demande la suppression des points 6 et 8 de l'ODJ faute de transmission des documents dans les délais prévus au règlement intérieur de la FS CSA, accepté à regret par le DG. Ces documents seront évoqués lors de la prochaine FS du 10/12/25.

En réponse le DG nous fait part du rapport du Sénat sur les agences et opérateurs de l'État (OFB et parcs nationaux de France, ANAH, Conservatoire du littoral, ADEME, météo France...) sorti ce matin même.

Les propositions de ce rapport ne sont que des recommandations mais augurent d'une possible orientation gouvernementale.



## Point 1 : Procès-verbaux du 20 mars 2025 (pour avis)

Modifications proposées par les OS acceptées – Vote favorable à l'unanimité.

## Point 2 – Élection du secrétaire de la FS et de son suppléant à mi-mandat (Pour avis)

Pierre Oriol et Sophie Le Naër-Panau sont reconduits en qualité de secrétaire et de suppléante.

## Point 3 – Rapport de la délégation d'enquête de la FS CSA au sein du laboratoire d'hydrobiologie d'Amiens

Cette délégation fait suite au décès du collègue Xavier Tiset du Laboratoire d'hydrobiologie d'Amiens (80) survenu lors d'un accident de trajet. (Trajet Bureau/Domicile en trottinette et percuté par un véhicule).

### Préconisations du rapport de la délégation d'enquête :

**Renforcer la sensibilisation des agents aux risques liés aux déplacements domicile-travail**, notamment lorsqu'ils impliquent l'usage de modes de transport vulnérables (trottinette, vélo, etc.) sur des voies non adaptées ou peu sécurisées par la voie notamment de :

- **la diffusion d'une fiche réflexe sur les bonnes pratiques de mobilité individuelle**, intégrant les spécificités des déplacements en milieu périurbain ;
- **des sessions d'information de prévention routière**, en partenariat avec des acteurs spécialisés, à destination des agents concernés.



L'UNSA propose et rappelle la nécessité de mettre en place un plan de prévention des risques routiers (PPRR) en lien avec les mobilités douces en forte augmentation (vélo musculaire et à AE, trottinette musculaire et à AE, Hoverboard, Gyroroue...) et au regard du parc automobile de l'établissement avec près de 2000 véhicules.

## Point 4 – Bilan 2023 et 2024 des fiches de signalements TIP

*Sébastien Perrusson* (Responsable national des BMI et des INTIP) présente le bilan des remontées des fiches de signalement TIP au titre des années 2023 et 2024 permettant de quantifier la nature et les causes de l'utilisation des techniques d'intervention de police.

Pour rappel : Une présentation au titre des années 2020 à 2022 avait été réalisée lors de la séance de la FS CSA du 24 octobre 2023.



Remarques de l'UNSA-Ecologie : Les graphiques ne permettent pas d'apprécier statistiquement les missions les plus à risques, même si l'on constate que le travail de nuit et en tenue civile au regard de la proportion du temps de travail à l'OFB, conduit à une utilisation plus fréquente des TIP. Par exemple en 2024, environ 20% des TIP recensées sont utilisées de nuit et presque 10% lors du travail en civil.



On est loin d'avoir une remontée exhaustive des fiches de signalements TIP et L'UNSA-Ecologie rappelle qu'il est primordial de faire passer de l'information sur l'utilité de ces fiches par le réseau des INTIP (ajustements des formations, PARTEX...). Nous demandons des présentations conjointes lors des séances TIP par les IRTIP et le réseau de prévention (AP et/ou CP) – Généraliser la pratique qui est exercée dans certaines DR/DN.

## Point 5 – Bilan de l'activité au titre de l'année 2024 de l'assistante sociale du travail et de la psychologue du travail

Clotilde Lizion, psychologue du travail, présente un rapport d'activité 2024 – Accompagnement psychologique et de conseil - des prestations, sollicitations, des principaux facteurs de stress identifiés = « stressseurs professionnels ou facteurs de stress professionnels \* ».

Lors de ses prises de contacts, déplacements, rencontres, elle propose des pistes d'améliorations. (Liste de préconisations en fin de rapport).

\* liste des stressseurs professionnels ou facteurs de stress professionnels :

- Management et organisation du travail : *Les exigences (psychologiques et d'efforts) du travail, ses contraintes (intensité, complexité, horaires)*
- Exigences émotionnelles *(nécessité de maîtriser et façonner ses propres émotions)*
- Relation du travail et management de la relation
- Conflits de valeurs et d'exigences entre salarié et l'entité
- Les changements du travail, cycle du deuil et de la conduite du changement
- L'environnement du travail et condition de travail

Le travail réalisé est à saluer mais le PowerPoint ne peut être diffusé aux agents pour des raisons de confidentialité. Pour rappel, en tant que psychologue, elle est tenue à une obligation de confidentialité sur le contenu des échanges qu'elle mène.

Nous rappelons ici que vous pouvez trouver les coordonnées de la Psychologue du travail sur l'intranet de l'OFB ainsi qu'un « flyer » à imprimer pour diffusion et affichage.

Pause méridienne. Le DG s'excuse car il reprendra la présidence de séance dans l'après-midi. Coralie OUDOT, Directrice générale déléguée ressources adjointe présidera en début d'après-midi.

Lana BOUCHET, nouvelle assistante sociale du travail de l'OFB depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025 réalise une présentation du rapport d'activité du service social au titre de l'année 2024 rédigé par Marie-Valentine UWAMUNGU. Le PowerPoint ne peut être diffusé aux agents pour des raisons de confidentialité.

Pour rappel : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la société ACSE (Action et Conseil Social aux Entreprises) assure la prestation de service social au sein de l'OFB.

ASCE est une SAS fondée en 2001 et intervient auprès de 25 entreprises et établissements publics, sur environ 40 sites.

Le service social du travail est un interlocuteur de confiance pour les salariés tout au long de leurs parcours personnel et professionnel.

- Assure un accompagnement personnalisé et une orientation adaptée selon les besoins
- Offre un espace d'écoute bienveillant et confidentiel
- Recueille, analyse et évalue les situations individuelles
- Propose des plans d'actions concrets et ciblés
- Contribue à la prévention des RPS au sein de l'entreprise

Le service social intervient dans le respect des personnes et dans la plus stricte confidentialité conformément au Code de l'action sociale et des familles (Art. L 311-3).

Ses interventions sont soumises au secret professionnel, en application du Code pénal (Art. 226-13 et 226-14 et du code de l'action sociale et des familles (Art. L 411-3).

**Ses principaux domaines d'intervention** : Le logement, la santé, le budget, la vie personnelle et professionnelle et le handicap.

Nous rappelons ici que vous pouvez trouver les coordonnées de l'assistante sociale du travail sur l'intranet de l'OFB ainsi qu'un « flyer » à imprimer pour diffusion et affichage.

**Permanence au sein de l'OFB** : Mardi et jeudi semaines paires / Mardi, jeudi et vendredi semaines impaires.

## Point 6 – Bilan de la DRH sur le fonctionnement des cellules de veille et les préconisations de l'ISST

Reporté à la demande des OS

## Point 7 – Présentation de 3 nouvelles fiches réflexes

- **Chaleur intense, les bons réflexes** : Fiche réflexe communiqué à l'ensemble des personnels par un courriel de la DRH en date du 30 juin 2025 - Prévention des risques liés aux fortes chaleur – Consignes à destination des agents et des encadrants

« En prévision des épisodes de chaleur intense annoncés dans les prochains jours, nous vous rappelons les mesures de prévention à mettre en œuvre afin de préserver la santé et la sécurité au travail des agents, conformément au **décret n°2025-482 du 27 mai 2025**, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### 1. Pour tous les agents : les bons réflexes à adopter

-  **Hydratation** : boire régulièrement (au moins 2 litres par jour), même sans sensation de soif.
-  **Tenue adaptée** : vêtements légers, amples, de couleur claire, couvre-chef en extérieur.
-  **Refroidissement** : se mouiller le corps, se ventiler, rechercher l'ombre ou un local frais.
-  **Repos** : multiplier les pauses à l'ombre ou en zone climatisée ; réduire les efforts physiques.
-  **Alimentation** : privilégier des repas légers et fractionnés.

-  **Signalement** : toute sensation inhabituelle (maux de tête, vertiges, crampes...) doit être immédiatement signalée à votre responsable hiérarchique ou à un sauveteur secouriste du travail.

## 2. Pour les managers et encadrants : mesures à appliquer immédiatement

-  **Aménager les horaires** : privilégier les heures fraîches pour les tâches physiques, suspendre celles à forte pénibilité si nécessaire.
-  **Rafrâchir les locaux** : ventilation, aération en dehors des pics de chaleur, fermeture des volets.
-  **Garantir un accès à l'eau fraîche : minimum 3 litres d'eau/jour/agent si pas d'eau courante.**
-  **Réduire l'exposition** : rotation des équipes, pauses fréquentes, accès à des zones ombragées.
-  **Informers les équipes** : diffuser les consignes de prévention, affiches et logigrammes.
-  **Surveiller les signaux d'alerte** : arrêter immédiatement l'activité en cas de malaise et contacter les services de secours si besoin.

## 3. Procédure en cas de symptôme ou d'urgence

- **N'hésitez pas à consulter la fiche réflexe disponible sur l'intranet. En cas de malaise suspecté : arrêt de l'activité, installation au frais, hydratation progressive, alerte des secours (☎ 15 / 18 / 112).**

### À noter

- Le **document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** est en cours d'actualisation pour intégrer ce risque émergent.
- Le **réseau des conseillers de prévention** et des assistants de prévention et/ou le **service QVT** ([drh.qvt@ofb.gouv.fr](mailto:drh.qvt@ofb.gouv.fr)) sont à votre disposition pour tout accompagnement ou aménagement nécessaire, notamment pour les agents vulnérables (femmes enceintes, pathologies chroniques, etc.).

### Pour tout complément d'information :

- Intranet OFB (rubrique « Prévention – Risques chaleur ») :
- Plateforme canicule du Ministère de la santé : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)
- Météo-France vigilance : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Nous comptons sur votre vigilance et votre réactivité pour protéger les agents dans ce contexte climatique à risque.



### L'UNSA-Ecologie a rappelé quelques chiffres :

Bien que la loi ne prévoit pas de seuil de température (Température critique) au-delà duquel on ne peut plus (légalement) travailler, l'institut national de recherche et de sécurité au travail (INRS) considère que les seuils suivants doivent constituer une alerte :

- Au-delà de 28°C pour un travail physique
- Au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire (de bureau par exemple)
- Au-delà de 33°C, travailler peut constituer un véritable danger

Et l'OIT (Organisation internationale du travail) indique qu'à partir de 33°C, il y a 50% de productivité en moins.



Et lorsqu'on parle de « tenue adapté », les IE ne portent que les vêtements mis à disposition dans le vestiaire OFB.

- **Droit à la déconnexion** : Cette Fiche réflexe en 4 parties \_ 1) charge de travail et déconnexion 2) L'usage des outils numériques et communication 3) L'usage des courriels 4) Accompagnement au droit à la déconnexion est en lien avec les bonnes pratiques issues de l'accord ministériel du 15 décembre 2022 relatif au droit à la déconnexion.



## Accord du 15 décembre 2022 relatif au droit à la déconnexion

aux ministères de la Transition écologique  
et de la Cohésion des territoires,  
de la Transition énergétique,  
et au secrétariat d'État chargé de la Mer



- L'UNSA-Ecologie rappelle l'intérêt d'accompagner cette fiche de tutos informatique (envoi différé des mails, message d'absence, notifications...) et insiste pour que les directions suivent les recommandations sur les envois de mail en dehors des horaires normaux de travail (horaires de bureau) = exemplarité managériale. Des pictogrammes pourraient aussi agrémenter cette fiche afin de la rendre plus facilement lisible.

- **Le DUERP et PRAPRIACT** – Fiche réflexe déjà présentée lors de la FS CSA du 20 mars 2025 (Corrections apportées adoptées)

Ces 3 fiches seront déposées sur l'intranet de l'OFB en sus des 16 fiches existantes : Ci-dessous, fiche réflexe « canicule » remplacée.



Intranet OFB – Vie professionnelle – qualité de vie au travail – prévention des risques professionnels

## Les fiches réflexes

Retrouvez, ci-dessous, les fiches pratiques concernant la santé et la sécurité au travail

Le télétravail	▼
Covid 19	▼
Les Risques Psychosociaux (RPS)	▼
Canicule	▼
Comment accompagner le retour des agents en présentiel	▼
Comment accompagner le manager en cas de suicide sur le lieu de travail ou hors site de travail	▼
Maladie de Lyme	▼
Violences et agissements sexistes et sexuels au travail	▼
Protection fonctionnelle	▼
Préparer et conduire une réunion	▼
Accident grave	▼
Addictions	▼
Produits chimiques	▼
Suivi médical des agents	▼
Formations et matériels de premiers secours	▼
Droit de retrait et danger grave et imminent	▼

### Point 8 – Bilan des accidents du travail et des maladies professionnels de 2022 à 2024.

Reporté à la demande des Organisations syndicales.

### Point 9 – Tableau des accidents de service / travail et des maladies professionnels du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 avril 2025

Pas de commentaires sur le document présenté. À noter déjà **53 dossiers AS/AT/MP** pour les 4 premiers mois de l'année.

Pour Rappel :

- Sur l'année 2022 : 109 dossiers
- Sur l'année 2023 : 130 dossiers
- Sur l'année 2024 : 157 dossiers



## Point 10 – Tableau de suivi des registres de santé et sécurité au travail

Une mention depuis la dernière FS CSA de fin mars 2025 concernant des locaux ayant subis des dégâts des eaux sur le site de Pérols.  
Et une demande de l'UNSA-Ecologie sur les dossiers encore en cours datant de plusieurs mois. (06 dossiers ouverts...).

## Point 11 – Tableaux de suivi des préconisations – 11a Préconisations de l'ISST , 11b Préconisations des délégations d'enquête et 11c préconisations des visites de site



L'UNSA-Ecologie alerte sur les préconisations de l'ISST de 2024 et la nécessité de sortir rapidement les documents en lien avec l'utilisation, le stockage et le transport des PPP. Avec l'opération de police au niveau national en lien avec le trafic de PPP qui se met en place dans toute la France, il serait utile de sortir une fiche reflexe - [consignes sur les PPP](#) - afin de se préparer à cette opération.

Sur le reste, chaque dossier encore ouvert est analysé en séance.

## Point 12 – Tableau de suivi des avis



À la demande de l'UNSA-Ecologie, l'avis sur la formation de tous les IE au système RUBIS ne peut pas être clos au regard du manque criant de formation dans les services, l'UNSA-Ecologie demande de rouvrir cet avis.

Le DG nous informe qu'il a demandé un RETEX à la DDPPC sur ce sujet. Il est favorable à laisser cet avis ouvert.

## Questions diverses :

- Airbags TAKATA : 78 véhicules identifiés à l'OFB, seulement 15 de concernés au niveau national essentiellement sur les Toyota Yaris. **Les voitures doivent être immobilisés** et la réparation dure ½ journée.
- Relevé des avis suite à la FS CS : **L'UNSA-Ecologie rappelle l'obligation de publicité donnée aux projets élaborés et aux avis émis par le CSA ou la FS ainsi qu'à leurs propositions.**

« L'article 98 du décret du 20 novembre 2020 organise un double dispositif de publicité pour les projets élaborés et les avis émis par le CSA et la FS, ainsi que pour leurs propositions : > les projets élaborés et les avis rendus par les CSA et les FS sont portés, par tout moyen approprié et dans un

**délai d'un mois, à la connaissance des agents en fonction dans les administrations, services ou établissements intéressés** ». Par une décision n° 133192 du 19 janvier 1996, aux Tables, le Conseil d'État a été amené à préciser qu'une diffusion aux seules organisations syndicales ne permettait pas à l'administration de satisfaire à son obligation de publicité, et que c'est vis à vis des agents concernés que cette publicité devait être assurée » ;

Le DG prend acte et rappelle l'intérêt de la rédaction d'un relevé des avis mais court.

- L'administration nous informe que la date retenue pour la visite du site du Bouchet est arrêtée au 10-12 décembre 2025.

Les OS proposent les dates du 15 au 17 septembre, refusées par le DG et DRH car juste avant la cérémonie d'hommage aux agents. Une seconde proposition est donnée du 22 au 24 septembre. À suivre....

**Vos représentants à cette séance : Laurent Wattelet et Xavier Saint-Léger.**



## POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ÉCOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



**APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !**  
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2025  
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

